

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

octobre 2018

n° 167

AIDEZ-NOUS À RECRUTER DE NOUVEAUX ADHÉRENTS !

Chers amis, de nouveaux aménagements urbains fleurissent à Paris. Ils ne vous satisfont pas toujours. Vous voudriez pouvoir être informés, sinon participer à leur élaboration. Vous savez cependant que notre petite équipe participe dans la mesure de ses disponibilités aux réunions de concertation avec la



Ville. Mais il faut être plus nombreux pour agir et peser sur nos élus. L'association compte environ 400 membres, mais ils ne rajeunissent pas ! Aidez-nous donc à recruter de nouveaux adhérents, y compris beaucoup de plus jeunes !

Vous êtes parents, grands-parents, oncles ou tantes, vous participez à des associations de parents d'élèves, à des amicales d'anciens de grandes écoles, à divers groupes, n'hésitez pas à inciter leurs membres à nous rejoindre.

La Lettre trimestrielle de XVI^e DEMAIN vous présente les projets qui modifieront notre cadre de vie. Elle décrit nos interventions pour les améliorer ou pour nous y opposer. Notre « Lettre » est diffusée à 600 exemplaires : 400 pour nos adhérents et 200 à divers ministères, élus municipaux, fonctionnaires et médias, soit un bon millier de lecteurs.

Pour nous aider à recruter, vous pouvez utiliser « La Lettre », l'historique de XVI^e DEMAIN, les comptes rendus d'activité annuels et le bulletin d'adhésion, tous disponibles sur notre site www.16emedemain.fr. Vous pouvez aussi nous en demander des tirages papier.

En outre, faites savoir à vos amis que nous leur offrons une tribune dans « La Lettre » pour y rédiger un article sur tel ou tel sujet d'urbanisme qui leur tient à cœur.

Nous espérons que vous voudrez bien ainsi nous aider à augmenter nos effectifs pour nous renforcer auprès des pouvoirs publics qui préparent notre avenir et celui de nos enfants. Le civisme municipal est un noble devoir. Ce qui n'est pas noble, c'est de dire « on n'y peut rien ! ».

François Douady
Président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

Rue Le Tasse (1/2)

La rue Le Tasse commence rue Benjamin Franklin, longe les jardins du Trocadéro et se termine en impasse. Elle porte le nom d'un poète italien, Torquato Tasso dit Le Tasse (1544-1595). Ce dernier devient célèbre après avoir écrit en 1580 « La Jérusalem délivrée ». Cette épopée romanesque décrit, à la manière des romans de chevalerie, les combats qui opposèrent les chrétiens aux musulmans au cours du siège de Jérusalem. Elle connaît un vif succès et inspire de nombreux peintres, jusqu'au XIX^e siècle, comme par exemple Delacroix.

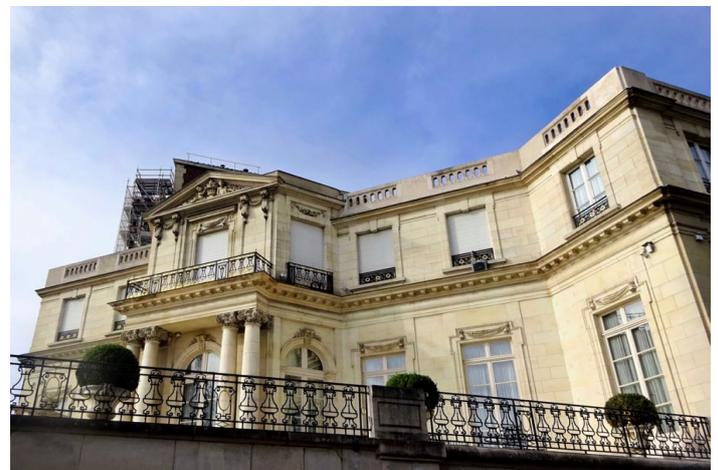
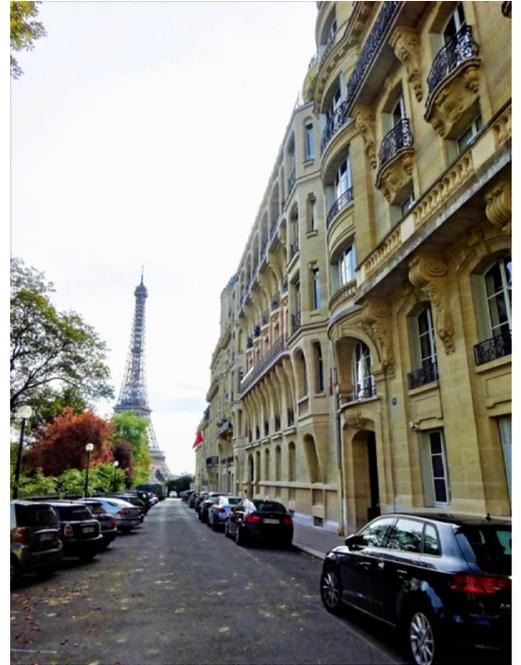
Au n° 1, l'hôtel Errazu a été édifié en 1903 par l'architecte Walter-André Destailleur pour Louis de Errazu, riche latino-américain grand joueur de polo. Situé sur un promontoire dominant la Seine, il se prolonge par une terrasse qui surplombe les jardins du Trocadéro.



L'architecte a utilisé le vocabulaire architectural français classique du XVII^e siècle. Sur la rue Le Tasse, le porche, menant à la cour d'honneur, est encadré d'une voûte en arcade. Un changement d'axe entre la porte cochère, la cour d'honneur et le grand salon est habilement masqué par un vestibule ovale et le déportement de l'escalier central sur le côté.

La façade en pierre présente deux niveaux d'ouvertures. Elle est centrée sur un avant-corps à pans coupés.

Ce dernier, sommé d'un fronton triangulaire, est percé de trois baies cintrées précédées d'un portique à double colonne ionique, soutenant le balcon du 1^{er} étage. Le linteau des fenêtres est orné de draperies sculptées.



Au n° 3, l'hôtel Clos, du nom de son propriétaire de l'époque Jean Clos, a été construit par l'architecte René Sergent en 1907. Cet hôtel témoigne de l'habileté de l'architecte à intégrer le confort moderne dans un bâtiment de proportions et de style classiques.

Très recherché, cet architecte travaille successivement pour le prince de La Tour d'Auvergne, le comte Edmond de Fels, le comte Moïse de Camondo et les familles Rothschild et Wendel.

L'hôtel présente un entresol et quatre étages dont deux en pierre à baies décroissantes et aux linteaux ornés de bas-reliefs sculptés de vases, de têtes et de cornes d'abondance.



LES JO EN 2024 À PARIS

« CHANCE OU MALÉDICTION ? »

Un bouquet de réflexions

Après la victoire en chantant obtenue de haute lutte contre des adversaires forfaits, le temps est venu de passer à la réalisation : mise en place d'une équipe, planification, lancement des chantiers, suivi et contrôle budgétaire...

La route est longue et semée d'embûches auxquelles se sont heurtés tous les précédents adjudicataires, sauf Los Angeles en 1984 !

Mais notre exception française saura-t-elle s'affirmer à nouveau et transformer en carrosse la citrouille amère de nos prédécesseurs ?

Le Disneyland géant, où des comédiens courent après des médailles, retrouvera-t-il enfin sa vocation première voulue par Pierre de Coubertin, sur base d'amateurisme d'exception, hélas maintenant transformée en « pompe à fric » en ouvrant en 1981 les portes aux sportifs professionnels ?

Ces JO seront ceux du renouveau de l'olympisme et de la France, comme présenté dans le dossier de candidature et repris dans la feuille de route implacable de notre Président lors de son discours martial du 15 septembre 2017 aux responsables du projet. Tolérance zéro et exemplarité à tous les étages !



À la lecture du très intéressant ouvrage d'Armand de Rendinger, consultant olympique réputé, paru en avril 2018 « Le pari olympique de 2024, Chance ou malédiction ? » qui identifie et développe un abécédaire de 24 défis à relever pour assumer le succès des jeux, nous avons retenu les principaux éléments de ce challenge :

- la méthode Coué reprend de la vigueur avec l'usage débridé à ce stade des mots « éthique », « transparence », « responsable », « écologique », « économique », « durable » récités en mantra par tous les acteurs actuels ou espérant le devenir

- le Comité international olympique (CIO), sous la férule de Thomas Bach, ne nous épargnera pas pour redorer son blason et nous faire payer légalement des indemnités de retard si le planning dérape...

- le Comité d'organisation des JO (COJO) doit s'affranchir de toutes les influences pour les recrutements afin de garantir sa compétence et son efficacité, et faire passer à terme les 20 salariés rescapés de la candidature à un mastodonte de 4 000 salariés et 50 000 bénévoles ! À noter que la valeur ajoutée de cette dernière armada qui représente l'essentiel des forces motrices de l'organisation durant les jeux ne semble pas correctement valorisée dans les calculs économiques, bien que contribuant très positivement aux résultats d'ensemble

- la jeunesse et l'intelligence doivent être mises en valeur ; dommage que les crédits du sport soient rognés au grand regret du Comité national olympique et sportif Français (CNOSF) et que l'élan de matière grise donné par la candidature à l'exposition universelle de 2025 bien complémentaire des JO ait été brisé net sous de fallacieux prétextes

- à événement exceptionnel, coup de barre au CAP 2024 avec replanification du Grand Paris et nécessaire loi d'exception adoptée en un éclair en février 2018 pour booster et adapter le droit français aux exigences du CIO. Pourquoi ne pas s'en inspirer pour moderniser nos structures une fois les lampions éteints ?

- le tripartisme est à la mode ! - JO, argent et politique pour le moteur - CIO, Paris et Los Angeles pour organiser les corridas - médias, marketing et audimat pour remplir le tiroir-caisse... Espérons que France Télévisions aura quand même un strapontin pour pouvoir diffuser des images et participer à la révolution numérique annoncée de la transmission de l'information !

Reste, en tout état de cause, à calculer le montant de la facture, savoir qui la paiera et qui seront les bénéficiaires à court et moyen terme de ce pari !



Communiqué de Presse
Lancement du collectif
18 avril 2018

LANCEMENT D'UN COLLECTIF CONTRE LES NUISANCES DES DEUX-ROUES MOTORISÉS

L'espace public à Paris et en petite couronne est envahi par les deux-roues motorisés (2RM) qui génèrent insécurité, bruit et pollution. De nombreux témoignages montrent qu'à cause du laxisme des autorités, certains usagers croient pouvoir tout se permettre. Il est temps d'y mettre fin.

Face aux nuisances des 2RM, il n'est plus question d'accepter que des « Motards en colère » mènent des actions visant à intimider les élus pour imposer leur « liberté » de circuler qui empiète largement sur celle de tous les autres, « la majorité silencieuse ».

La maire de Paris a régulièrement annoncé sa volonté d'agir contre la pollution, elle prône le développement massif du vélo, annonce la priorité aux transports en commun et soutient, de manière générale, un apaisement de la ville. Mais elle n'a pas su limiter le nombre de 2RM et leurs nuisances.

Les cinq nuisances des scooters et motos

1. les 2RM sont plus polluants que les voitures et posent un réel problème de santé publique
2. les 2RM génèrent des nuisances sonores insupportables
3. dans Paris, les 2RM sont impliqués dans plus de la moitié des accidents. Leurs comportements illégaux mettent en danger piétons et cyclistes
4. les 2RM ont colonisé une bonne partie de l'espace public, notamment les trottoirs qu'on avait mis des décennies à libérer des voitures
5. l'omniprésence des 2RM dégrade l'image et l'attractivité de la capitale.

Nos principales revendications

Il est urgent de prendre des mesures pour réintroduire un respect mutuel dans l'espace public. Une phase avec un renforcement des contrôles est malheureusement indispensable pour amorcer une modification profonde des comportements :

- libérer les trottoirs et ne plus y tolérer les 2RM, en dehors des places qui leur sont réservées
- tarifier le stationnement des 2RM, car la gratuité dont ils bénéficient est injustifiée au vu des nuisances qu'ils provoquent
- ne plus créer d'emplacements de stationnement pour les 2RM sur la voirie, au profit des parkings souterrains sous-utilisés
- faire respecter les règles du code de la route. La Mairie peut utiliser à cette fin ses nouvelles compétences en matière de police de la circulation et nous saluons la volonté qu'elle exprime d'aller dans ce sens
- contrôler la pollution atmosphérique et sonore, avec immobilisation des engins qui dépassent les normes ou qui ne respectent pas la réglementation Crit'Air.

Par notre mobilisation citoyenne, nous souhaitons rappeler que l'invasion de l'espace par les 2RM, leur bruit, leur pollution et les comportements dangereux de leurs conducteurs ne sont pas des fatalités ; il est possible – et nécessaire – de rééquilibrer l'usage de l'espace public.

Collectif Ras Le Scoot

60 Millions de Piétons, Association des Usagers des Transports, Mieux se Déplacer à Bicyclette, Paris en Selle, Paris Sans Voiture, Respire, Respiration, Rue de l'Avenir, Vélorution Paris IdF.

Contact : Laurent Louf (06 78 52 54 93), Franck-Olivier Torro (06 33 11 96 91), presse@raslescoot.fr

ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES...

Du changement dans l'air !

Un peu d'histoire...

D'un diamètre de 164 mètres, le rond-point des Champs-Élysées a été originellement tracé par Le Nôtre en 1670 sur le parcours de l'avenue des Tuileries, actuellement avenue des Champs-Élysées.

En 1771, un luxueux parc de loisirs, le Colisée, est inauguré à la hauteur du rond-point, mais ne tarde pas à périr car le public hésite à se rendre le soir dans ce quartier mal famé. En 1817, un immense jet d'eau, baptisé « la Gerbe », est créé au centre du rond-point. En 1831, un grand bassin est édifié qui reste en place jusqu'en 1854 avant d'être enlevé car gênant la circulation. Les six petits bassins qui l'entourent, avec leurs fontaines et jets d'eau réalisés par Lalique, subsistent jusqu'en 1958 et sont remplacés par le décor actuel. Détériorés par le temps, mis hors service en 1998 à cause d'un système hydraulique défaillant, les six bassins existants ont été dessinés par Alphand entre 1858 et 1867 en remplacement d'un jet d'eau central.

Le projet...

Ces six fontaines, aujourd'hui inutilisées, vont être transformées par les artistes Ronan et Erwan Bouroullec. Elles devraient prendre vie d'ici la fin de cette année.

Leur projet a été adopté le 23 mars 2018 à la quasi-unanimité – un vote contre et deux abstentions – par la Commission des sites, organisme chargé de la protection patrimoniale et paysagère où siègent le préfet, l'architecte des bâtiments de France, des élus parisiens de tous bords, des hauts fonctionnaires, des associations...

Leur idée est d'apporter l'eau par le haut grâce à un mât central de 15 mètres – la même hauteur que les lampadaires alentours – lequel portera des contre-flèches d'où s'écoulera l'eau le long de chaînons en cristal scintillant, éclairés par un système de LED, explique Ronan Bouroullec. L'artiste insiste sur la



grande discrétion de la future œuvre, à la fois fontaine et lustre, sur sa présence très délicate et sa grande finesse qui lui permettra de s'intégrer dans le paysage. Il vante aussi les matériaux utilisés, très beaux et nobles : un alliage de cuivre et d'aluminium, doré mais pas clinquant, offrant une patine brune intéressante après le passage du temps. Les six installations tourneront sur elles-mêmes très lentement, au rythme du piéton. Comme un ballet merveilleux, une rotation à peine perceptible, ludique et romantique, décrit Ronan Bouroullec.

Plus prosaïquement, les chaînes lumineuses en cristal tombant des bras haubanés s'arrêteront à quatre mètres du sol, pour éviter que quiconque s'y accroche et ainsi assurer la « pérennité » de l'œuvre.

La régie municipale *Eau de Paris* se chargera de la restauration de la machinerie et des six bassins entourés de parterres engazonnés en tant que « mécène de compétence », c'est-à-dire maître d'ouvrage bénévole. Coût des travaux : « 4 millions d'euros, qui seront intégralement pris en charge par le Qatar », indique la directrice du Fonds pour Paris, en charge du financement.

Le projet artistique, lui, devrait s'élever à 2,5 millions d'euros, eux aussi financés par le privé. Les mécènes auront sans doute droit à une plaque discrète, rien de plus, plaide Anne-Sylvie Schneider, qui a quasiment finalisé sa levée de fonds : Serge Dassault apporte un million (le site se nomme Rond-Point des Champs-Élysées-Marcel-Dassault). La famille Houzé, propriétaire des Galeries Lafayette, qui va ouvrir un grand magasin éponyme sur la célèbre avenue en octobre 2018, contribue aussi au projet. Ultérieurement, les six nouvelles fontaines commenceront leur rotation poétique.

Avec ou sans controverse quant à leur design ? L'avenir nous le dira !



POURQUOI NOUS DISONS NON À LA CONSTRUCTION DE 14 000 M² SUR LE CHAMP DE MARS POUR LE REPLI DU GRAND PALAIS !

Protégeons l'un des principaux espaces verts parisiens et la vitrine de Paris et de la France

Le projet :

L'Hôtel de Ville envisage de concéder à la Réunion des musées nationaux (RMN) la partie sud du Champ de Mars, dite Plateau Joffre, pour y édifier une structure devant abriter les manifestations du Grand Palais pendant la durée des travaux de rénovation que celui-ci doit subir. Une durée d'occupation de 48 à 50 mois est annoncée. Plus longue, en vérité, car déjà les organisateurs des JO annoncent qu'ils vont ensuite récupérer la structure.

Le statut du Champ de Mars bafoué par ceux-là mêmes qui ont la charge de le faire respecter ?

Le Champ de Mars, propriété de la Ville de Paris, est régi par un Règlement des parcs et jardins (8 juin 2010). Des dispositions spécifiques et complémentaires ont été ensuite édictées avec la Charte des usages du Champ de Mars (24 décembre 2012). De la part de l'État, il fait l'objet d'un classement au titre des Sites protégés (22 octobre 1956). Il a aussi été inscrit au Patrimoine de l'Humanité de l'UNESCO dans le cadre de l'ensemble Rives de Seine (1991).

Ces textes qui reconnaissent le caractère historique, patrimonial et végétal du lieu, son appartenance à une grande perspective urbaine, son affectation à la promenade, son inconstructibilité, avec toutes leurs obligations corrélatives, on s'apprête à en faire fi à tous les stades des pouvoirs publics. Le statut du lieu est bafoué par ceux-là mêmes qui ont la charge de le faire respecter.

La nature, les espaces verts, l'écologie urbaine, on s'en moque ?

Le Champ de Mars, avec ses vingt-quatre hectares, est l'un des plus grands parcs de Paris, dont la pénurie en la matière est bien connue.

On sait que la capitale est parmi les grandes métropoles dans le monde la plus dépourvue en

espaces verts avec toutes les conséquences fâcheuses sur la santé et le mal-vivre.

Non seulement on s'apprête à confisquer pour le déqualifier un important poumon vert, mais on va y construire, densifier toujours plus le bâti, augmenter à saturation une fréquentation qui n'est déjà plus maîtrisée comme en témoigne l'accueil indigne réservé aux touristes.

Un enjeu national !

Avec 21 millions de visiteurs, le Champ de Mars est un enjeu national car, en étant le premier site touristique français, ce n'est pas seulement la vitrine de Paris, mais c'est celle de la France.

Alors, si le pays tout entier est concerné, voyons grand, voyons loin, soyons audacieux ; l'État a bien créé à Lens un nouveau Louvre.

N'est-ce pas l'occasion de revivifier l'un de ces territoires abandonnés de la grande banlieue en y repliant le Grand Palais ? Manière aussi de nous dédommager en partie de l'abandon de l'exposition universelle projetée pour 2025 dont c'était précisément l'une des visées. Voilà ce qui ferait véritablement événement !

Le Plateau Joffre n'existe pas

Le Plateau Joffre n'a aucune autonomie par rapport au Champ de Mars dont il fait partie intégrante. La pratique ininterrompue des événements et des manifestations organisés par la Ville ne saurait lui avoir conféré un statut spécifique. Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux, a pu le qualifier récemment de « friche urbaine » bonne à tous les usages.

Paris réduit à la Tour Eiffel ?

Paris ne se résume pas à la Tour Eiffel. Cette vision, pardonnable aux étrangers, n'est pas acceptable de la part de nos autorités qui focalisent leur attention sur ce noyau extrême. Les limites de Paris sont étroites, on le sait, mais il est encore possible d'y trouver de l'espace et ce doit être un objectif et une obligation

pour nos élus que de faire découvrir aux étrangers, aux Français et aux Parisiens eux-mêmes les ressources de nos vingt arrondissements. Et si l'Hôtel de Ville ne trouve pas son compte dans ce périmètre, qu'il étende son regard au-delà des remparts du périphérique sur ce Grand-Paris qui commence à ses portes.

Les Expositions universelles au Champ de Mars, c'était dans les siècles passés

On veut aussi inscrire le projet dans la tradition des expositions universelles au Champ de Mars. De fait, si ces grandes manifestations s'y sont bien déroulées au XIX^e siècle, c'était dans un Paris et une France qui n'avaient ni la population, ni les flux touristiques d'aujourd'hui et dont les préoccupations en matière d'écologie urbaine étaient inexistantes.

À son terme, l'épisode de l'occupation du Grand Palais sera inévitablement brandi comme un maillon supplémentaire de cette chaîne de grands événements et l'on trouvera toutes bonnes raisons de la prolonger encore.



C'est bien aussi une tradition que celle des édifices éphémères maintenus en place bien au-delà de la durée pour laquelle ils ont été construits. La Galerie des machines de l'exposition de 1889 n'a été démolie qu'en 1909 après avoir servi de vélodrome et d'entrepôt de pommes de terre.

Les vrais enseignements de l'Histoire

Si l'on se réfère à l'histoire, que l'on se rappelle plutôt la raison d'être du Champ de Mars, terrain d'exercice de l'École militaire et les événements de notre histoire nationale qui s'y sont déroulés. Que l'on comprenne l'idée très ancienne de cette perspective menant de la butte de Chaillot à la plaine de Grenelle qu'admirent les touristes depuis la terrasse du Palais de Chaillot.

Un square résiduel entre deux enclos ?

L'amputation du tiers sud du parc s'ajoutant à celle du tiers nord enfermé désormais derrière le mur de protection de la Tour Eiffel ne laissera à la promenade et au ressourcement que le tiers central. Encore faut-il imaginer que la voirie qui le traverse connaîtra une circulation forcément intensifiée.

Et pourquoi cette nouvelle zone d'hyperfréquentation serait-elle moins vulnérable au terrorisme ? Faudra-t-il l'enfermer à son tour dans une enceinte de protection ?

Contradictions ou perfidie ?

Le 4 mai dernier, l'Hôtel de Ville a dévoilé la liste de quatre équipes d'urbanistes sélectionnées pour participer au dialogue compétitif du projet « Grand site Tour Eiffel ». La prise en compte en vue d'une gestion unifiée d'un large ensemble Trocadéro - École militaire, Alma-Bir-Hakeim est certainement souhaitable. Mais, si comme l'a dit Jean-Louis Missika, adjoint en charge de l'urbanisme, le Champ de Mars est un immense jardin dont il faudra prendre en compte le grand paysage..., comment entend-il concilier cette belle ambition avec la construction du Grand Palais provisoire ? On comprend mieux alors que son « grand site » ne s'étende même pas à l'École militaire prudemment oubliée, alors que sa façade classée vient enfin d'être restaurée.

La Culture a bon dos

Comment aussi ne pas s'interroger enfin sur le caractère culturel des programmes du Grand Palais provisoire ? Dans ses propres murs, les grandes manifestations qui s'y déroulent sont pour la plupart de type mercantile. La marchandisation du Champ de Mars sera devenue totale : les attractions populaires à la Tour Eiffel auront pour contrepoint les salons haut de gamme du Plateau Joffre. Le populaire d'un côté, le parisianisme du luxe de l'autre. Juxtaposition bien peu conviviale, le contraire du vivre-ensemble dans un lieu où les Français se sont pourtant rassemblés et célèbrent encore leur fête nationale.

Cette privatisation de l'espace public, de surcroît un jardin, à des fins mercantiles nous semble inacceptable. Nous demandons instamment aux membres du Conseil de Paris de ne pas voter ce projet qui sera présenté le 2 juillet 2018.

*Le Bureau et le Conseil d'administration de
l'Association des Usagers et Amis du Champ de Mars*

Rédigé le mercredi 27 Juin 2018

NDLR: Le projet a été voté par le Conseil de Paris.

LE MUSÉE BALZAC ASTREINT AUSSI À LA LOI PMR *(personnes à mobilité réduite)*

Un projet a vu le jour au début de l'été pendant que les riverains de la rue Raynouard étaient en vacances. Le panneau annonciateur des réjouissances a été installé le 10 juin. Il s'agit de transformer le jardin, de modifier l'accès au musée, d'abattre le porche d'entrée en pierre du 76 rue Raynouard et de créer un guichet et un ascenseur au niveau rue, puis une boutique et une cafeteria au niveau jardin, le tout accolé à l'immeuble d'Auguste Perret.

Jusqu'à cet été, l'entrée du musée se faisait par un porche en pierre sur la gauche, là où le trottoir est le plus large. Une indication « Maison de Balzac » est apposée sur le mur, outre un potelet ville de Paris avec quelques lignes en rouge sur l'histoire du site. L'emprise au sol étant réduite, un ascenseur pour personnes handicapées serait tout à fait réalisable de ce côté-là, sans avoir à amputer 150 m² du jardin, qui n'est déjà pas si immense. Les espaces verts sont « peau de chagrin » dans le quartier, c'est le cas de le dire !



Il est également choquant de construire un bâtiment moderne et de détruire le porche qui a du charme, même s'il n'est pas d'origine.

Pourquoi prévoir une cafeteria? L'opération ne sera certainement pas rentable. La mairie de Paris va dépenser 800 000 euros pour que quelques touristes et Parisiens puissent prendre un mauvais café !

Et qui prendra l'ascenseur ? Les handicapés n'auront pas accès à la maison en elle-même. Elle est pleine d'escaliers et les couloirs sont très étroits. Pour quelques poussettes par an, nous trouvons que l'accès rue Berton aurait pu être aménagé pour faire vivre aux Parisiens et aux touristes une vraie expérience historique et culturelle. Balzac passait vraiment par la rue Berton quand il voulait échapper à ses créanciers. Quant à la maison elle-même, elle a besoin d'être entretenue avant de démolir et redessiner le jardin à la mode du XXI^e siècle.

Les Parisiens pris en otage paieront la note alors que tant d'autres sites et voiries ont bien besoin d'être entretenus.

Pourquoi faire une entrée à côté de l'immeuble d'Auguste Perret, lui aussi classé monument historique ? Le bâtiment prévu empêchera la vue qu'on a du trottoir de la rue Raynouard pour les passants qui peuvent actuellement admirer la Tour Eiffel, l'Hôtel de Lamballe et la maison de l'écrivain. L'immeuble Perret souffrira d'une sorte de verrue collée à sa gauche qui débouchera sur le trottoir bien plus étroit de ce côté-là. On fait bien peu de cas du périmètre à respecter autour des monuments historiques... Sans parler des arbres qui ont été élagués sauvagement au passage.

Bref, encore un coup en douce ou un coup de force d'Anne Hidalgo ! On peut se demander quelle sera sa prochaine victime ? Va-t-elle aussi installer un ascenseur dans l'appartement de Clemenceau rue Franklin ? Les ascensoristes ont encore de belles années devant eux...



COURRIER DES LECTEURS

Troubles de voisinage

Une résidente de l'avenue Mozart s'est plainte auprès de notre association des bruits occasionnés, notamment tard dans la soirée, par un café proche de son domicile.

Voici la réponse que nous lui avons adressée.

Les troubles de proximité dus aux terrasses de cafés/restaurants et de bars sont de plus en plus fréquents à Paris et il n'est pas facile de se faire entendre des fauteurs de bruit.

Pour que vos démarches aient une chance d'être prises en compte, il est toujours préférable de ne pas agir seul, mais d'essayer de se regrouper avec d'autres plaignants du voisinage. Le plus souvent, les riverains d'établissements bruyants en sont conduits à se constituer en association pour avoir plus de poids qu'une personne seule.

Assurez-vous aussi de toujours garder les traces de vos interventions pour pouvoir en faire état devant les services publics concernés.

Les démarches suivantes sont recommandées :

- adresser une lettre recommandée avec Accusé de Réception à l'établissement demandant qu'il respecte le voisinage en limitant le bruit
- activer aux besoins les rouages de votre copropriété en demandant au syndic d'intervenir à son tour par courrier recommandé
- signaler les faits au commissariat central du 16^e qui va probablement vous conseiller de contacter la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) qui est concernée par les bruits de terrasses à Paris et dont l'adresse centrale est : 1 place Baudoyer - 75004 Paris. La DPSP est représentée au niveau des arrondissements. Pour la circonscription des 16^e et 17^e arrondissements, ainsi que le bois de Boulogne, la responsable, Madame Isabelle Thézé, peut être jointe au numéro de téléphone suivant : 01 44 69 76 24 ou par son adresse mël : isabelle.theze@paris.fr
- des mesures du bruit seront probablement nécessaires pour vérifier le niveau de décibels atteint dans le café concerné et dans sa proximité.

La procédure peut sembler lourde, elle est généralement incontournable.

CENTRE POUR RÉFUGIÉS

Un centre pour réfugiés a ouvert le 20 septembre 2018 dans l'ancienne caserne de gendarmerie du 51 boulevard Exelmans à Paris 16^e. Il peut accueillir 150 demandeurs d'asile. Le site, temporaire, fera retour fin 2020 à la Ville qui en fera des logements sociaux.

DISPARITION

Le 27 septembre, notre adhérente Claudie Fournier-Christol nous a quittés. Elle était surtout la vaillante Présidente de *Porte d'Auteuil Environnement* qui s'opposait vigoureusement à la densification urbaine de la porte d'Auteuil. Nous nous souviendrons longtemps de son imparable dialectique.

SAUVEZ L'ARBRE CENTENAIRE RUE EUGÈNE-MANUEL

L'arbre centenaire rue Eugène-Manuel à Paris, situé dans une allée privée, va bientôt être abattu, car des propriétaires veulent installer une barrière à la place. Le permis d'abattage a été délivré par la Ville le 3 mai 2018, avec visa de l'architecte des bâtiments de France, l'ABF.

En effet, cet arbre en bonne santé est condamné par une copropriété qui ne veut pas l'entretenir. Certaines branches sont mortes et risquent de tomber sur les passants. Il faut impérativement élaguer cet arbre... Petite précision pour les intéressés : élaguer un arbre ne signifie pas couper le tronc de l'arbre pour se débarrasser de ses charges de copropriété !

Il faut savoir que les racines de l'arbre empêchent l'installation d'une barrière à l'entrée de la voie privée qui *a contrario* de l'élagage, a été voté par la copropriété.

L'architecte pouvait respecter l'arbre et reculer l'emplacement de son projet de grille, ce qui permettrait aussi de respecter le passage des piétons lorsque les voitures entrent dans l'impasse, mais refaire un dessin, un dossier, c'est bien plus fatigant que d'abattre un arbre !!



La ville de Paris plante pour améliorer la qualité de vie des Parisiens... Comment se fait-il qu'elle n'intervienne pas dans de pareil cas ?

Cet arbre est magnifique, il enjolive cette rue parisienne. Le parfum de ses fleurs du printemps est un délice, les oiseaux s'y nichent avec plaisir... Cet arbre mérite mieux que le triste sort réservé par ces propriétaires sans scrupules et manifestement très peu sensibles à la nature.

Nous vous encourageons vivement à venir voir ce qui reste de nature dans la rue Eugène Manuel, nature qui disparaîtra, une fois de plus à cause de la main de l'homme, pour ne pas dire de sa bêtise.

Urgent, si vous êtes contre l'abattage de l'arbre écrivez à la Mairie :

Contre l'abattage de l'arbre - 2 villa Eugène-Manuel, 75016 Paris – Demande de recours gracieux.

Adresser par recommandé à : Mairie de Paris, Direction de l'urbanisme, Service du permis de construire et du paysage de la rue, 6, promenade Claude Lévi-Strauss, CS 51388 -75639 Paris Cedex 13.

Une citoyenne du 16^e

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée les 18 mars 1978 et 25 septembre 2013
3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr; www.16emedemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 25 €

Responsable de la publication : Isabelle BRUN

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Marie-José Chemin, Luc Domenge,
François Douady, Yves Marang, Claude Muyard et Philippe Porté

Crédits photos : Amis du Champ de Mars

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre-Guérin 75016 Paris